

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/01/07/2021030150/justel>

Dossier numéro : 2021-01-07/17

Titre

7 JANVIER 2021. - Arrêté ministériel établissant le modèle d'attestation de compétence pour la mise en oeuvre de l'article 4, deuxième alinéa, de l'arrêté du gouvernement flamand du 23 octobre 2020 fixant les conditions de la compétence professionnelle du conducteur d'une remorque plus longue et plus lourde (TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 27-01-2021 page : 5950

Entrée en vigueur : 14-12-2020

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)